



DROITS DES BIENS EN CAS DE SEPARATION

Par **maticlem**, le **02/09/2015** à **12:42**

Bonjour
Je suis actuellement en séparation de mon concubin.
Nous avons construits une maison sur un terrain en donation de mon concubin.
Nous avons empruntés une somme d'argent en commun que nous remboursons chacun à hauteur de salaire.
Aucun contrat n'a été mis en place suite à cette construction. Nous avons 2 enfants.
Quels sont mes droits par rapport à une récompense ou autre ?

Par **cocotte1003**, le **02/09/2015** à **12:57**

Bonjour, la maison appartient à votre ex puisque le terrain est à lui uniquement. Si vous participez à Tous les frise du ménage, vous pouvez tenter de demander une récompense, cordialement

Par **amajuris**, le **02/09/2015** à **13:56**

bonjour,
il n'y a pas de récompense dans la séparation de concubins.
vous avez une créance à l'égard de votre ex-compagnon.
vous devez faire le calcul des sommes que vous avez investies personnellement dans le bien de votre compagnon en tenant compte que vous avez profité de ce bien.
en l'absence d'accord, vous devrez saisir le juge.
salutations